

## TABLEAU DES PRESTATIONS ANNEE 2012

REGIME OBLIGATOIRE + COUVERTURE MUTUELLE (dans le cadre du parcours de soins)	
	Garantie 3S
<b>CONSULTATION / VISITE</b>	
Généraliste	100%
Spécialiste sauf Psychiatrie	150%
<b>EXAMENS MEDICAUX</b>	
Laboratoire	100%
Radiologie	100%
<b>PHARMACIE</b>	
Vignettes blanches	100%
Vignettes bleues	100%
Vignettes orange	80%
Contraceptif oral non remboursable par la Sécurité Sociale	100%
<b>PARAMEDICAL</b>	
Auxiliaires Médicaux	100%
Frais de transport	100%
<b>HOSPITALISATION</b>	
Forfait honoraires chirurgie	100 €
Frais de séjour	100%
Accompagnement 1 enfant de moins de 10 ans	15,25 €
Chambre particulière (3)	50,00 €
Forfait journalier hospitalier	100%
Forfait accouchement	300,00 €
Grossesse médicalement assistée forfait par FIV	100,00 €
<b>DENTAIRE</b>	
Soins dentaires	100%
Prothèse dentaire (accord Sécurité Sociale)(1)	300%
Forfait orthodontie annuel	1 000,00 €
Implant dentaire forfait annuel	1 000,00 €
<b>APPAREILLAGE</b>	
Appareillage	100%
Prothèse capillaire, prothèse de sein	200%
Forfait Acoustique (2)	305,00 €
<b>OPTIQUE</b>	
Optique	100%
Forfait monture + verres simples (2)	200,00 €
Forfait monture + verres complexes ou progressif, lentilles (2)	400,00 €
Forfait chirurgie réfractive/oeil annuel	400,00 €
<b>MEDECINE DOUCE</b>	
<b>Ostéopathie, acupuncture 5 séances X 30€</b>	<b>150,00 €</b>
<b>CURE THERMALE</b>	
Frais d'établissement, transport, hébergement	100%
<b>INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL</b>	
Forfait mensuel	450,00 €
Complément de salaire facultatif par multiple de :	3,75 €
<b>PREVENTION</b>	
Amniosynthèse non remboursable par la Sté Sle	<b>100%</b>
Densitométrie osseuse pour les femmes de + 50 ans	OUI
Vaccin anti-grippe	OUI
Dépistage des troubles de l'audition + 50 ans	OUI

Pris en charge par la Mutuelle du forfait de 18 € sur les actes médicaux dits "lourds" (décret n° 2006-707 du 19.06.2006)

**Toutes ces garanties répondent au cahier des charges des Contrats responsables**

La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 € et les éventuelles franchises applicables au 01.01.2008.

Caution Immobilière : contrat collectif souscrit auprès de l'Union Mutame : 63 Bd de Strasbourg - 75010 Paris

Assistance aux personnes : contrat collectif souscrit auprès de Ressources Mutuelles Assistance N° AZUR : 0810 812 821

(1) - Plafond annuel 1 200 €

(2) - Forfait annuel en cas de nécessité médicale sur présentation d'un certificat médical circonstancié. A défaut tous les 2 ans

(3) -30 jours par hospitalisation. ( hors maison de repos et psychiatrie)